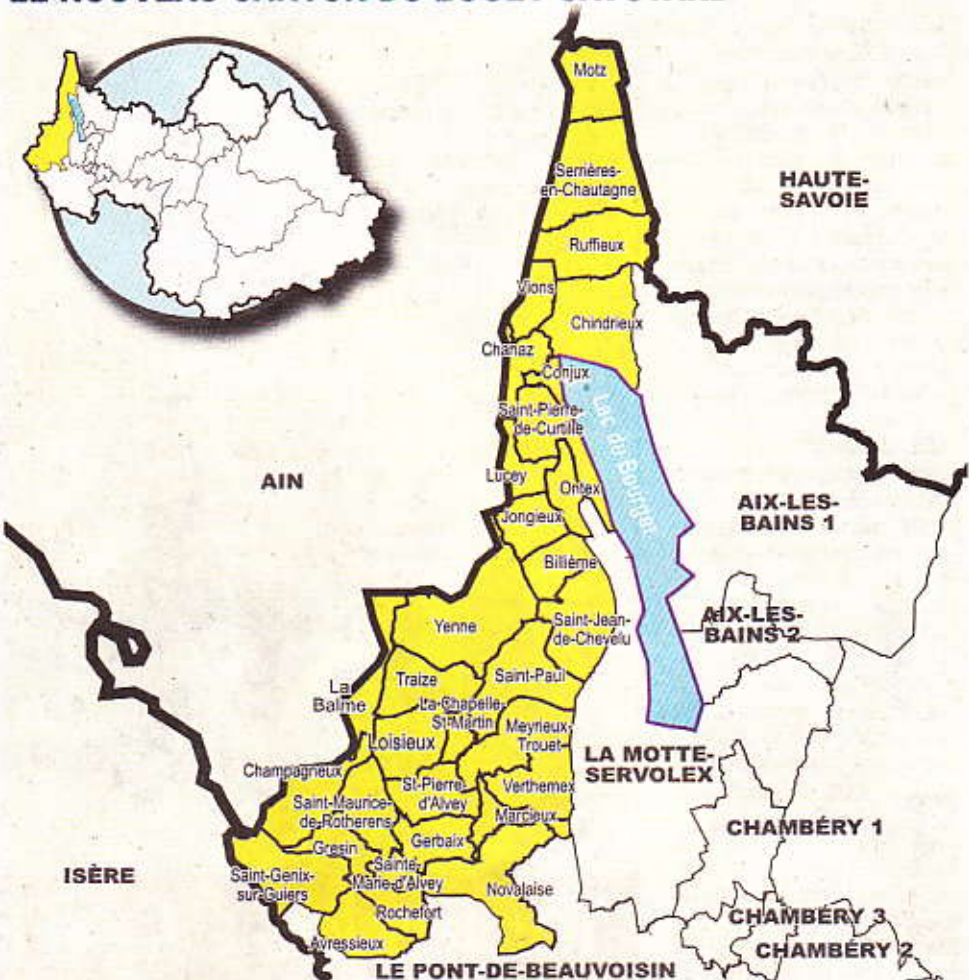


ÉLECTIONS
DÉPARTEMENTALES

22 et 29 mars 2015

Les élections départementales vont se dérouler les 22 et 29 mars. Enjeux, candidats en lice, ce qu'en pensent les habitants, nouveau découpage cantonal... Jusqu'au 20 mars, nous vous proposons de découvrir chaque jour un des 19 cantons de Savoie.

LE NOUVEAU CANTON DU BUGEY SAVOYARD



C'est l'un des cantons les moins peuplés de Savoie (19 136 habitants). Mais c'est aussi celui qui regroupe le plus grand nombre de communes (32). Signe d'un territoire à forte dominante rurale. Situé entre Guiers, Rhône et lac, le nouveau canton du Bugey savoyard englobe les anciens cantons de Saint-Genix-sur-Guiers, Yenne et Ruffieux. Un redécoupage que certains déplorent, dénonçant un manque de cohérence géographique et un territoire bien trop étendu (plus de 50 kilomètres séparent Motz, au nord, d'Avressieux, au sud)...

Au moins un sortant va perdre son fauteuil

Malgré tout, les électeurs auront l'embarras du choix, puisque cinq binômes sont en lice... parmi lesquels on retrouve les trois conseillers généraux sortants : Gaston Arthaud-Berthet (Saint-Genix-sur-Guiers), René Padernoz (Yenne) et Yves Husson (Chindrieux). Ces deux derniers ont d'ailleurs choisi d'unir leurs forces, puisque le second (maire de Chanaz) sera le remplaçant du premier (maire de Yenne). Un allié de poids pour Robert Padernoz, qui espère bien refaire le coup de 2011 où il avait ravi le canton de Yenne à la droite. Cette alliance à gauche (les candidats sont soutenus par Savoie écologie et par le groupe de la minorité départementale, Ndlr) se fera sans

le Front de gauche, qui a décidé de présenter ses propres candidats (Jocelyne Guerrini et Dominique Scheidecker). Un binôme qui se positionne clairement en rupture avec le Parti socialiste et la politique menée par le gouvernement.

Face à eux, la majorité départementale a choisi de jouer la carte de l'expérience, en alignant Gaston Arthaud-Berthet (maire de Sainte-Marie-d'Alvey depuis 1989), qui veille sur le canton de Saint-Genix depuis plus de 15 ans. L'actuel vice-président du conseil général délégué aux transports pourra compter sur le soutien de Marie-Claire Barbier, maire de

Trois conseillers en lice pour

Chindrieux et vice-présidente de la communauté de communes de Chautagne. Est-ce que ce sera suffisant pour s'imposer face aux deux conseillers généraux sortants ? Difficile de répondre.

Le FN en embuscade

Autre incertitude : le Front national. Le parti lepéniste a décidé de lancer dans le bain des novices en politique, à savoir Thierry Leneutre, associé en binôme à sa fille. Leur manque d'expérience et de notoriété sur le grand canton du Bugey savoyard pourrait les pénaliser. A contrario, ils pourraient surfer sur la vague

bleue marine et profiter du contexte national. D'ailleurs, les candidats du FN se voient déjà au second tour. Avec le secret espoir de tirer leur épingle du jeu en cas d'éventuelle triangulaire... Pour rappel, le Front national avait recueilli près de 13 % des voix lors des dernières cantonales de 2011 à Yenne et 34,5 % lors des Européennes de 2014.

Un second tour que les candidats du Mouvement citoyen de Savoie n'envisagent pas. Eux sont là pour défendre la Savoie et faire entendre leur voix. En espérant en grappiller un maximum dans les urnes le 22 mars

Guillaume ARMAND

Illers sortants un seul canton

L'INFO EN +

32 COMMUNES

Avec le redécoupage, le nouveau canton du Bugey savoyard s'étire de Saint-Genix-sur-Guiers et Avressieux (au sud) jusqu'à Motz (extrême nord de la Chautagne). Il comprend les communes suivantes : Avressieux, La Balme, Billième, Champagnoux, Chanaz, La Chapelle-Saint-Martin, Chindrieux, Conjux, Gerbaix, Gresin, Jongieux, Loisieux, Lucey, Marcieux, Meyrieux-Trouet, Motz, Novalaise, Ontex, Rochefort, Ruffieux, Saint-Genix-sur-Guiers, Saint-Jean-de-Chevelu, Saint-Maurice-de-Rotherens, Saint-Paul, Saint-Pierre-d'Alvey, Saint-Pierre-de-Curtille, Sainte-Marie-d'Alvey, Serrières-en-Chautagne, Traize, Verthemex, Vions, Yenne.

POPULATION

Population légale (2012) : 19 136 habitants. La moitié de cette population est regroupée dans les cinq communes les plus peuplées que sont Yenne (2 969 habitants), Saint-Genix-sur-Guiers (2 310 habitants), Novalaise (1 942 habitants), Chindrieux (1 297 habitants) et Serrières-en-Chautagne (1 168 habitants).

RÉSULTATS AUX DERNIÈRES CANTONALES

Canton de Yenne (2011) au premier tour :

- Divers droite : 31,94 % - 876 voix.
- EELV : 31,64 % - 868 voix.
- FN : 12,76 % - 350 voix.
- Divers gauche : 11,01 % - 302 voix.
- Centre indépendant : 8,75 % - 240 voix.
- Parti de gauche : 3,90 % - 107 voix.

Sur le marché de Yenne, la campagne ne fait pas recette



Même si la campagne est officiellement lancée depuis lundi, elle n'intéresse pas vraiment les électeurs de Yenne. Photo Le D.U.G.A.

Pas grand monde, hier matin, sur le marché de Yenne. Un poissonnier, un vendeur de poulets rôtis... On a vite fait le tour. Bien que le soleil soit de la partie, le ciel s'assombrit rapidement lorsque l'on évoque les élections départementales. Un scrutin qui ne passionne pas les foules. Marie-Françoise, retraitée de l'enseignement, n'y va pas par quatre chemins pour crier son dégoût de la politique : « Quand on voit toutes ces affaires nationales, il y a de quoi être écoeuré. C'est révoltant. Qu'ils soient de gauche ou de droite, les politiques me déçoivent. Malgré tout, je vais me faire violence pour aller voter... »

Même son de cloche pour Catherine, une souriante Yennoise. Elle avoue suivre « un peu » la campagne. Or quand il s'agit de citer le nom d'un candidat, les difficultés apparaissent. Mais, ça ne l'empêche pas d'avoir un avis bien tranché : « Tous leurs grands discours, c'est de la rigolade ! Les politiques nous prennent vraiment pour des cons » lâche-t-elle en s'excusant aussitôt pour cet élan de vulgarité... Arrivé sur son vélo, Régis

n'est pas du genre à s'emporter. Au contraire, il joue plutôt la carte de la discrétion : « Je m'intéresse à ces élections. J'ai suivi l'évolution du redécoupage des cantons. On nous dit qu'on a diminué leur nombre pour faire des économies. On va bien voir... ». S'il sait déjà pour quel du binôme il va voter, Régis n'en dira pas plus. « J'ai mon idée... », glisse-t-il laconiquement.

Juste à côté, Christian est plus loquace. Pour cet habitant de Saint-Paul-sur-Yenne, les départementales méritent toute son attention. « J'essaie de suivre la campagne en lisant les tracts, les affichages... C'est important de participer à la vie politique. D'ailleurs, j'ai toujours voté. Et je me rendrai encore aux urnes pour ces élections. Combien de binômes sont en lice ? Quatre et je peux même tous vous les citer », affirme-t-il fièrement. Raté, ils sont cinq. Mais, on ne lui en tiendra pas rigueur. Un pronostic ? « Malheureusement, je pense que le FN va faire un bon score chez nous. Je dirais 30 % minimum... » Réponse le 22 mars au soir.

LES CANDIDATS Cinq binômes sont en lice



Les candidats pour Europe écologie Les verts (soutenus par Savoie pour tous) : René Padernoz et Isabelle Werwinski (titulaires, au centre) avec Catherine Gautin et Yves Husson (remplaçants).



Pour la majorité départementale (UMP), les candidats titulaires sont Gaston Arthaud-Berthet et Marie-Claire Barbier (au centre). Leurs remplaçants sont Patrick Million-Brodaz et Régine Barbin.



Le Front de gauche sera représenté par Jocelyne Guerrini et Dominique Scheidecker. Ils sont entourés de leurs remplaçants (Richard Haro et Françoise Rodillat).



Les candidats pour le Mouvement citoyen de Savoie : Jacqueline Laffin et Jean Chrétien (au centre). Leurs remplaçants sont Estelle Bertrand et Jean-Pierre Revol.



Pour le Front national, Thierry Leneutre et sa fille Laetitia Leneutre sont candidats. Leurs remplaçants sont Jérôme Dupraz et Françoise Guilloux.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque binôme désigne un mandataire financier

→ La désignation d'un mandataire financier s'impose à chaque binôme de candidats, quelle que soit la taille du canton dans lequel il se présente. Le mandataire peut être une personne physique ou une association de financement électorale. La déclaration du mandataire doit être signée par les deux candidats du binôme. La déclaration du mandataire financier, personne physique, doit être déposée par écrit, par les candidats à la préfecture de la circonscription électorale dans laquelle ils se présentent. Aucun des membres du binôme et aucun des remplaçants ne peut être désigné mandataire du binôme. Le mandataire peut aussi être une association de financement électorale, déclarée selon les modalités prévues par la loi du 1^{er} juillet 1901. Aucun des quatre candidats ne peut être membre de cette association. Le mandataire financier est chargé d'ouvrir un compte bancaire unique, de recueillir les fonds destinés au financement de la campagne et de régler les dépenses pour le compte du binôme. L'intitulé du compte bancaire doit préciser que le titulaire du compte agit en tant que mandataire du binôme de candidats, nommément désignés. Les opérations effectuées par le mandataire sont décrites dans le compte de campagne.